

Mairie de Mirabel aux Baronnies

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal

Séance du mardi 17 février 2026 à 18 heures 30

Présidence : Laurent DONZET, 1^{er} Adjoint (*Maire absent*)

Secrétaire de séance : Nathalie ZAMORA

Présents : Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Francis BRUSSEAU, Corinne DIAS-PARRA, Laurent DONZET, Franck DUVAL, Martine FERIAUD, Xavier MORGAT, Jean-Louis PASCAL, Sandrine ROUSTAN, Elisabeth TROLET, Monique VEYRIER, Nathalie ZAMORA

Absents excusés et représentés : Sabine ADRIEN (*pouvoir à Fériaud*), Stéphanie POUYET (*pouvoir à Bérenger*)

Absents excusés : Marie CUAZ

Absents : Laurent CHAREYRE, Christian CORNILLAC, Laurence VILLEMIN

Date de convocation du Conseil municipal : 13 février 2026

Heure de la séance : 18 heures 30

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 13 + 2 pouvoirs

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance**
- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026**
- Adoption de l'ordre du jour**
- Bar restaurant communal – location gérance – signature bail**
- SDED**
 - Adhésion compétence optionnelle « création et infrastructure de charge »
 - Antenne relais – La Genestière – participation SFR et plan de financement SDED
- Questions diverses**

Procès-verbal

La séance est ouverte à 19 heures.

1. Désignation du Secrétaire de séance

Nathalie Zamora est désignée Secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Bar restaurant communal – location gérance – signature bail Délibération n°2026-05

Le 1^{er} Adjoint explique qu'une nouvelle candidate s'est manifestée pour la reprise du bail du bar communal. Pour rappel, le bail actuel se termine le 28 février prochain.

Plusieurs entrevues ont eu lieu avec les adjoints sur les conditions de reprise et le projet que Mme Helga Rodari Klings souhaitait développer.

Elle s'est présentée ce jour devant les membres du Conseil municipal, en amont de la présente séance. Une discussion a été ouverte sous la forme d'un échange et d'une prise de connaissance.

Les principales dispositions du nouveau bail sont les suivantes :

- Maintien de la caution à 30 000 € avec un versement en une fois
- Maintien du loyer à 1 500 € HT avec un dégrèvement de 50% les quatre premiers mois d'exercice
- Investissements supportés par la municipalité : mobilier intérieur et extérieur, équipements cuisine, vaisselle, habillage murs et bar au besoin, caméras et signalétique (participation)

Mme Rodari Klings explique qu'elle s'associe avec son fils pour gérer le bar restaurant, ce dernier sera en cuisine. Compte tenu de ses impératifs professionnels, il ne serait toutefois disponible qu'à partir du mois de mai.

De fait, la réouverture du bar interviendra ainsi aux alentours du 1^{er} mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la candidature de Mme Rodari Klings Helga pour la reprise du bail du bar restaurant communal et le projet de bail selon les conditions susmentionnées
- Autorise le Maire à signer ledit bail et à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

5. SDED – Adhésion à la compétence optionnelle « Création et infrastructure de charge » Délibération n°2026-06

Le 1^{er} Adjoint, Laurent Donzet, explique que dans le cadre des travaux de confortation du centre-bourg, il est prévu l'installation d'une borne de recharge double pour véhicules électriques.

Le SDED participe à cette installation par le biais de la compétence optionnelle "création et infrastructure de charge" à laquelle la municipalité doit adhérer pour bénéficier d'une prise en charge.

Par cette compétence, le SDED peut créer, entretenir et exploiter des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Pour la durée d'adhésion à cette compétence optionnelle, le 1^{er} Adjoint rappelle que TE26 - seule intercommunalité drômoise à laquelle adhère l'ensemble des 362 communes du département - est un acteur incontournable du développement durable auprès des territoires.

Ainsi, le Syndicat s'est positionné, dans le cadre de ses compétences, comme un acteur opérationnel à même de mettre en œuvre une partie des orientations et objectifs fixés dans les engagements nationaux et retranscrit pour cette compétence à l'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 1^{er} Adjoint dit qu'il s'agit donc de délibérer pour adhérer à cette compétence « Création

et infrastructure de charge » prévue dans la partie II des Statuts de TE26. Il est à noter qu'une seconde délibération interviendra par la suite afin de fixer le montant des participations respectives dans le financement de l'installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de transférer à TE26 la compétence « Création et infrastructure de charge » prévue dans la partie II de TE26
- autorise le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

6. **Implantation antenne relais SFR – Quartier la Genestière – Participation financière SFR** **Délibération n°2026-07**

Le 1^{er} Adjoint explique.

Le projet d'implantation de l'antenne SFR quartier la Genestière était mis en suspens. D'autre part, les riverains et la municipalité se sont opposés aux lignes aériennes au profit d'un projet totalement enfoui, il y a environ 300 mètres de câbles. D'autre part, SFR devait s'engager sur une participation financière aux travaux.

Cette opération représente en effet un coût global d'environ 85 000 € réparti comme suit :

- 42 000 € pour l'enfouissement du réseau électriques et des branchements
- 12 500 € pour l'enfouissement du réseau télécom
- 30 000 € pour les frais de réfection de la chaussée

Le SDED prend en charge une part variable des enfouissements pour un engagement total d'environ 40 000 €.

Après plusieurs mois de négociations, SFR propose de prendre en charge l'intégralité du poste de réfection de la chaussée soit 29 900 € HT avec la signature d'un protocole d'accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le protocole d'accord proposé par SFR pour sa participation aux travaux de réfection de la chaussée dans le cadre du projet d'implantation d'antenne de radiotéléphonie SFR
- Valide le montant de cette participation à hauteur de 29 900 € HT.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

7. **SDED – Effacement et fiabilisation des réseaux quartier la Genestière - Dissimulation réseaux téléphoniques**

Délibération n°2026-08

Le 1^{er} Adjoint, Laurent Donzet, explique qu'à sa demande Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification / Effacement et fiabilisation des réseaux électriques quartier la genestière à partir du poste Genestière - Dissimulation réseaux téléphoniques

| | |
|---|-------------|
| <u>Dépense prévisionnelle HT de Génie civil</u> | 11 089,97 € |
| dont frais de gestion : 528,09 € | |

| | |
|--|------------|
| <u>Plan de financement prévisionnel</u> | |
| Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme | 3 326,99 € |

| | |
|---|-------------------|
| Participation communale basée sur le HT | 7 762,98 € |
| Total HT des travaux de câblage | 2 693,78 € |
| Plan de financement prévisionnel | 1 319,95 € |
| Montant non soumis à TVA à la charge des collectivités (49% * 2 693,78 = 1 319,95 €) | |
| Financement mobilisé par Territoire d’Energie Drôme | 395,99 € |
| Participation communale | 923,96 € |
| MONTANT TOTAL DE LA PARTICIPATION COMMUNALE | 8 686,94 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d’Energies de la Drôme, maître d’ouvrage de l’opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d’Energie Drôme et ENEDIS.
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l’actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s’engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- Décide de financer comme suit la part communale sur la section d’investissement au budget primitif de 2026
- S’engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du Territoire d’Energie Drôme.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier

8. SDED – Effacement et fiabilisation des réseaux quartier la Genestière
Délibération n°2026-09

Le 1^{er} Adjoint, Laurent Donzet, explique que Territoire d’Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d’électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

| | |
|--|-------------------|
| Opération : Electrification / renforcement des réseaux électriques quartier la Genestière à partir du poste la Genestière | |
| <u>Dépense prévisionnelle HT</u> | 44 650,84 € |
| dont frais de gestion : 2 126,23 € | |
| <u>Plan de financement prévisionnel</u> | |
| Financements mobilisés par le Territoire d’Energie Drôme | |
| 35 720,67 € | |
| Participation communale | 8 930,17 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Approuve le projet établi par le Territoire d’Energie Drôme, maître d’ouvrage de l’opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d’Energie Drôme et ENEDIS.
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

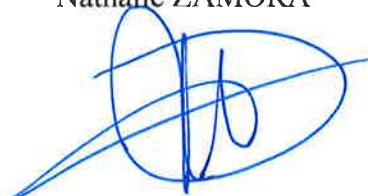
- En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- Décide de financer la part communale sur les fonds propres et s'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du Territoire d'Énergie Drôme.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h15

Le Maire,
Christian CORNILLAC
Le Maire absent,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint délégué,
Laurent DONZET



La Secrétaire de séance,
Nathalie ZAMORA



| | | | |
|---------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| ADRIEN Sabine | Pouvoir à Fériaud | FÉRIAUD Martine | |
| BÉRENGER Guy | | MORGAT Xavier | |
| BOREL Marinette | | PASCAL Jean-Louis | |
| BRUSSEAU Francis | | POUYET Stéphanie | Pouvoir à Bérenger |
| CHAREYRE Laurent | Absent | ROUSTAN Sandrine | |
| CORNILLAC Christian | Absent | TROLET Elisabeth | |
| CUAZ Marie | Excusée | VEYRIER Monique | |
| DIASPARRA Corinne | | VILLEMIN Laurence | Absente |
| DONZET Laurent | | ZAMORA Nathalie | |
| DUVAL Franck | | | |